

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 37 du 11 août 2016

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 12

ARRÊTÉ

fixant la liste des brevets et qualifications militaires exigés pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la marine sur demande et au choix.

Du 3 juin 2016

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service de recrutement de la marine ; bureau « officiers ».*

ARRÊTÉ fixant la liste des brevets et qualifications militaires exigés pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la marine sur demande et au choix.

Du 3 juin 2016

NOR D E F B 1 6 5 0 9 3 9 A

Texte abrogé :

A compter du 1er janvier 2017 : Arrêté du 13 octobre 2014 (BOC n° 60 du 28 novembre 2014, texte 17 ; BOEM 220.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 220.2

Référence de publication : BOC n° 37 du 11 août 2016, texte 12.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense - Partie réglementaire 4. Le personnel militaire, Livre premier. ;

Vu le décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des officiers de marine et officiers spécialisés de la marine ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2009 modifié, fixant la liste des brevets ouvrant l'accès aux échelles de solde n° 3 et 4 au personnel non officier de la marine nationale et les conditions requises pour leur obtention,

Arrête :

Art. 1er. Le présent arrêté a pour objet de lister, en application des points b) et c) du point 2° de l'article 6. du décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 susvisé, les brevets et qualifications militaires que doit détenir le personnel non officier pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la marine sur demande et au choix.

Art. 2. En application du point c) du point 2° de l'article 6. du décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 susvisé, la liste des brevets et certificats militaires est fixée ainsi qu'il suit :

SPÉCIALITÉS.	BREVETS ET QUALIFICATIONS MILITAIRES EXIGÉS : BREVET SUPÉRIEUR, CERTIFICAT OU BREVET DE MAÎTRISE, AVEC LE CAS ÉCHÉANT L'EXIGENCE D'UNE MENTION OU D'UNE BRANCHE PARTICULIÈRE.
Conduite nautique.	Brevet supérieur (BS) navigateur (1). BS navigateur-timonier. BS de toutes spécialités titulaire du brevet de maîtrise (BM) commandement - organisation (branche navigateur) (COMORG branche NAVIT).
Opérations-transmissions.	BS radiotélégraphiste (1). BS transfiliste (1). BS transmetteur (1). BS spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS de toutes spécialités titulaire d'un des BM suivants : <ul style="list-style-type: none"> - systèmes satellites (COMSAT) ; - cybersécurité (CYBER) ; - réseaux (RÉSEAUX) ; - sécurité des systèmes d'information (SSI) (1) ; - technologie des communications (TECHNOCOM) ; - technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR).
Opérations de lutte au-dessus de la surface.	BS détecteur (1). BS électronicien d'armes (1). BS opérations titulaire d'un des certificats suivants : <ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM) ; BS de toutes spécialités titulaire du BM opérations aéro-maritimes (branche surface) (OPS/AM branche surface).
Opérations de lutte sous la mer.	BS détecteur anti-sous-marins (1). BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFCOTRI) (1) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » version M51 (MCHEFCO M51) ;

	<p>- certificat d'analyste acoustique (CANALBRUIT).</p> <p>BS navigateur-timonier titulaire du BM opérations aéro-maritimes (branche sous-marin) (OPS/AM branche sous-marin).</p> <p>BS navigateur (1) ou BS de navigateur-timonier chef de quart et officier de quart opérations sur sous-marin nucléaire d'attaque.</p>
Opérations-environnement.	BS météorologiste océanographe.
Opérations de guerre des mines.	<p>BS plongeur démineur.</p> <p>BS opérations titulaire du certificat de chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre des mines (COPGDM).</p> <p>BS détecteur anti-sous-marins titulaire du certificat supérieur de lutte contre les mines (CLUTTEMINSUP) (1).</p>
Armes-équipements.	<p>BS missilier artillerie (1).</p> <p>BS missilier armes sous-marines (1).</p> <p>BS électronicien d'armes (1).</p> <p>BS détecteur (1).</p> <p>BS détecteur anti-sous-marins (1).</p> <p>BS mécanicien d'armes.</p> <p>BS opérations titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFCOTRI) (1) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » version M51 (MCHEFCO M51). <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôleur missiles de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (CCONTMISTRI) ; - conduite du système inertielle de navigation sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (CSINELETRI) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche informatique (CQUALBEMINF) (1) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche conduite d'essais

	<p>(CQUALBEMCE) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche radar (CQUALBEMRAD) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche télémesures (CQUALBEMTEL). <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des brevets de maîtrise suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hydraulique (HYDRAULIQUE) ; - technologie des systèmes armes-équipements du domaine des opérations (TECHOPS).
Fusilier-protection.	<p>BS fusilier.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des BM suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - commandement ; - organisation (COMORG branche SERCOUR) ; - protection défense (PRODEF) (1) ; - protection de la force (PROFOR) ; - chef de mission commando (CMISCOM).
Tactique aéronautique.	<p>BS détecteur navigateur aérien.</p> <p>BS détecteur anti-sous-marins de bord.</p> <p>BS guerre électronique et transmission de bord.</p> <p>BS hélicoptériste de l'aéronautique navale.</p> <p>BS électronicien de bord d'aéronautique (1).</p> <p>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique (1).</p> <p>BS opérations/détecteur navigateur aérien (1).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaires du brevet de maîtrise opérations aéro/maritimes (branche aéronautique) (OPS/AM aéronautique).</p>
Contrôleur d'opérations aériennes.	<p>BS de toutes spécialités aéronautiques.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA).</p> <p>BS détecteur (1) ou opérations titulaire du certificat d'analyste en guerre électronique (CANELINT).</p>
Contrôleur de circulation aérienne.	<p>BS contrôleur d'aéronautique.</p>
Mécanique.	<p>BS mécanicien naval.</p> <p>BS mécanicien-électricien d'atelier militaire de la flotte (1).</p> <p>BS mécanicien-électricien de direction de port (1).</p> <p>BS mécanicien-électricien automobile (1).</p> <p>BS mécanicien-électricien de base navale (1).</p> <p>BS spécialiste d'atelier naval. BS électrotechnicien titulaire du BM logistique (LOG).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire des BM suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hydraulique (HYDRAULIQUE) ; - chef de service navire sur petits bâtiments (COMENERG) ; - électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).
Électricité.	<p>BS électrotechnicien.</p>
Sécurité.	<p>BS électromécanicien de sécurité (1).</p> <p>BS marin pompier.</p>

	BS de toutes spécialités titulaire du BM environnement/prévention (ENV/PREV).
Maintenance aéronautique.	BS mécanicien de bord d'aéronautique (1). BS électromécanicien d'aéronautique (1). BS électronicien d'aéronautique (1). BS mécanicien d'aéronautique (1). BS porteur. BS avionique.
Énergie-propulsion-nucléaire.	BS des spécialités électrotechnicien ou mécanicien naval titulaire du certificat supérieur d'atome (CSUP ATOMICIEN) et de l'un des certificats ou d'une des mentions suivantes : - chef de quart propulsion de sous-marin nucléaire d'attaque (CQAPROSNA) ; - chimiste nucléaire (CCHIMINUC) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (CINSTRUTRI) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire d'attaque (CINSTRUSNA) ; - instrumentiste de porte-avions nucléaire (CINSTRUPAN) ; - instrumentiste propulsion de porte-avions nucléaire (PAN) (CINSPROPAN) ; - rondier atomicien chaufferie (superviseur chaufferie) sur porte-avions nucléaire (MCOAUXIPAN) ; - rondier atomicien machine (superviseur machine) sur porte-avions nucléaire (MCHEFPROPAN) ; - chef de compartiment machine sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFPROTRI) ; - spécialiste de l'usine de maintenance de l'usine électrique de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFELECTRI).
Informatique générale.	BS informaticien d'informatique générale (1). BS informaticien d'informatique spécifique branche sous-marin (1). BS spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS de toutes spécialités titulaire d'un des BM suivants : - cybersécurité (CYBER) ; - réseaux (RÉSEAUX) ; - technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR) ; - sécurité des systèmes d'information (SSI) (1) ; - assistant à la maîtrise d'ouvrage d'un système d'information (AMOSIC) (1). BS d'hydrographe et de météorologiste océanographe titulaire du certificat de programmeur (CPROGRAM) (1) ou du certificat d'administrateur systèmes et réseaux d'hydrographie, d'océanographie et de météorologie (CSYSRES-HOM).
Renseignement-relations internationales.	BS de toutes spécialités titulaire du BM renseignement (RENS). BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants :

	<ul style="list-style-type: none"> - opérateur linguiste d'interception (COPLIN) ; - analyste en guerre électronique (CANELINT) ; - détecteur et analyste des signaux électromagnétiques (CDASEM) ; - opérateur d'écoute de deuxième niveau (COPECOUT2) ; - interpréteur d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA) ; - analyste ROEM de deuxième niveau (CANAROEM2) ; - analyste traitant de deuxième niveau (CANATRAIT2).
Relations publiques.	BS de toutes spécialités.
Finances, logistique et ressources humaines.	<ul style="list-style-type: none"> BS comptable logisticien. BS gérant de collectivité. BS gestionnaire des ressources humaines. BS assistant du commandement (1). BS assistant de foyer (1). BS fourrier (1). BS commis aux vivres (1). BS cuisinier (1). BS maître d'hôtel (1). BS restauration (1). BS secrétaire militaire (1). BS agent postal (1).
Psychologie appliquée.	<ul style="list-style-type: none"> BS infirmier (1). BS de toutes spécialités titulaire d'un master de psychologie.
Sûreté défense.	<ul style="list-style-type: none"> BS inspecteur de la sûreté navale (1). BS inspecteur de la sûreté défense.
Entraînement physique militaire et sportif.	<ul style="list-style-type: none"> BS sport (1). BS entraînement physique militaire et sportif.
(1) Les brevets, brevets supérieurs et certificats ne sont plus attribués.	

Art. 3. En application du point b) du point 2° de l'article 6. du décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 susvisé, la liste des qualifications militaires exigées par spécialité concernée pour la condition de temps de service dans la marine de quinze ans au moins est fixée ainsi qu'il suit :

SPÉCIALITÉS.	BREVETS ET QUALIFICATIONS MILITAIRES EXIGÉS : BREVET DE MAÎTRISE OU BREVET SUPERIEUR.
Opérations-transmissions.	BS de toutes spécialités titulaire d'un des BM suivants : - systèmes satellites (COMSAT) ; - réseaux (RÉSEAUX). BS radiotélégraphiste (1), BS transfiliste (1), BS transmetteur(1) ou BS spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications titulaire du BM électronicien (ÉLECTRO).
Opérations de lutte au-dessus de la surface.	BS détecteur (1), BS électronicien d'armes (1) ou BS opérations titulaire du BM électronicien (ÉLECTRO).
Opérations de lutte sous la mer.	BS détecteur anti-sous-marins (1) ou BS opérations titulaire du BM électronicien (ÉLECTRO) ou du BM technologie des systèmes armes-équipements du domaine des opérations (TECHOPS). BS navigateur (1) ou BS navigateur-timonier chef de quart et officier de quart opérations sur sous-marin nucléaire d'attaque.
Armes-équipements.	BS détecteur (1), BS électronicien d'armes (1), détecteur anti-sous-marins (1), BS mécanicien d'armes ou BS opérations titulaire d'un des BM suivants : - électronicien (ÉLECTRO) ; - hydraulique (HYDRAULIQUE) ; - technologie des systèmes armes-équipements du domaine des opérations (TECHOPS).
Fusilier-protection.	BS fusilier titulaire du BM chef de mission commando (CMISCOM).
Mécanique.	BS mécanicien naval titulaire du BM hydraulique (HYDRAULIQUE). BM électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).
Électricité.	BS électrotechnicien titulaire du BM électronicien (ÉLECTRO). BM électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).
Énergie-propulsion-nucléaire.	BM électromécanicien de propulsion de sous-marins (EMPRO).
Informatique générale.	BS de toutes spécialités titulaire d'un des BM suivants : - cybersécurité (CYBER) ; - réseaux (RÉSEAUX) ; - sécurité des systèmes d'information (SSI) (1) ; BS spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications ou BS informaticien branche sous-marin (1) titulaire du BM électronicien (ÉLECTRO).
(1) Les brevets, brevets supérieurs et certificats ne sont plus attribués.	

Art. 4. L'arrêté du 13 octobre 2014 fixant la liste des brevets et qualifications militaires exigés pour l'admission aux formations d'accès au corps des officiers spécialisés de la marine sur demande et au choix est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2017.

Art. 5. Le directeur du personnel militaire de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel des armées* et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Christophe PRAZUCK.